

Les réunions de « concertation » de mise en œuvre de l'accord de branche et du décret se sont terminées pour EDF SA, ce 12 décembre 2011 (hors DSEI - Direction du Système Energétique Insulaire - dernière réunion le 20 décembre).

L'application à EDF SA de l'accord « pénibilité-services actifs » signé par la CGT et les employeurs des IEG du 16 Avril 2010, transposé par décret le 23 septembre 2011, va faire **des ravages dans les services actifs des agents** (voir annexe jointe).

A l'issue de cette dernière réunion, **la Direction a exprimé son point de vue :**

« la concertation a permis l'évolution positive de 64 % des emplois étudiés entre la proposition de départ de la direction et la fin de la concertation EDF SA ».

Pour FO Énergie et Mines, la seule lecture possible est de comparer la situation actuelle avec la situation future. (voir annexe)

Tout au long du processus à EDF SA, FO Énergie et Mines vous a informé. Nous continuerons à le faire au cours des discussions à venir à la branche au 1^{er} semestre 2012, et jusqu'aux notifications individuelles aux agents (maxi, le 30 avril 2013).

Les services en 3x8 du fait que le service continu classe ces emplois en service actif à 100 %, ne sont pas touchés.

Les nouvelles pénibilités qui sont croissantes et auxquelles beaucoup d'agents devraient pouvoir prétendre, passent par pertes et profits en termes de reconnaissance.

Chacun pourra mesurer que **la quasi totalité des emplois se retrouve avec des services actifs fortement dégradés** (en dehors des services continus). Dans la pratique, tous sont revus à la baisse, voire carrément mis à 0 % dans certains cas.

La baisse de reconnaissance des services actifs qui sera appliquée prochainement, **concerne 86 % des emplois étudiés** (Hors Système Electrique Insulaire dont les chiffres seront officiels le 20 décembre 2011).



Pour conclure,

cet accord n'a apporté aucune amélioration aux taux de services actifs existants.

Pour faire simple, ils ont tout cassé !

Nous vous donnerons des informations sur la suite du processus jusqu'à notification aux agents.

Défendez-vous
Rejoignez-nous